Le CDI en voie de disparition

26/01/2014 à 8h00

Une nouvelle étude publiée par le service rattaché au ministère du Travail, la Dares, révèle que le taux des recrutements en Contrat à durée déterminée CDD, a augmenté de 3 points en 2012 tandis que le taux des CDI, Contrat à durée indéterminée recule.



La « CDDisation » prend de l'ampleur

Les résultats de la Dares démontrent que presque toutes les entreprises ne recrutent plus en CDI. Par contre, le taux des CDD a atteint le record avec 81,2% des nouvelles embauches en 2012 comparativement à 2011 ; ce qui traduit une hausse de 3 points.

> *A part les entreprises de 50 salariés ou plus, de la construction qui n'ont que 39,8% de taux de recrutements en CDD, tous les autres secteurs d'activités sont concernés. Le tertiaire englobe à lui seul 83% des embauches en CDD avec un repli considérable des CDI, la construction 61,6%, et l'industrie 68,5%.*

Tous sont concernés

> *D'après la Dares, le problème de la "CDDisation" ne se limite pas qu'aux jeunes.*
>
> *En 2012, chez les moins de 30 ans, le taux d'embauche en CDD, avait grimpé à 82,6% mais aussi chez les plus de 50 ans, ce taux était passé à 84,6%. Les femmes sont aussi plus touchées*

par le CDD plus que les hommes, 85 contre 76,6%.

En vue de rehausser le taux des CDI, et de baisser celui des CDD, la contribution chômage qui était à 4% est ramenée à 7% pour les CDD de moins d'1mois, et de 5,5% entre 1 et 3mois.
Les recrutements en CDI des moins de 26 ans ont été exonérés pendant une durée de 3 ou 4 mois de toutes cotisations.
Toutefois, il existe encore des employés qui profitent encore d'un contrat en CDI. Vers la fin de l'année 2011, ils étaient 84,1% des effectifs du privé.

Radins.com